

BRUPASS 1 VOYAGE/10 VOYAGES/1 JOUR BRUPASS XL 1 VOYAGE/10 VOYAGES

Titre de transport unique pour les transports en commun dans et autour de Bruxelles-Capitale

Réduction : prix forfaitaire dans et autour de la Zone* Bruxelles

⊙ 2^e classe

⊙ trajet

OU L'UTILISER ?

Brupass

- SNCB : à Bruxelles, entre toutes les gares* ou points d'arrêts* appartenant à la Zone* Bruxelles.
- STIB/De Lijn/TEC : sur le réseau de la société concernée. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, www.letec.be)

Brupass XL

- SNCB : entre toutes les gares ou points d'arrêt appartenant à la Zone de Bruxelles (voir Lexique) ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik.
- STIB/De Lijn/TEC : sur le réseau de la société concernée. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, www.letec.be)

Attention : La gare de Brussels Airport-Zaventem n'est pas intégrée dans l'aire de validité du Brupass (XL).

POUR QUI ?

Pour tout public.

OU L'ACHETER ?

Tous les Brupass (XL) sont vendus aux automates et aux guichets de la SNCB et également à la STIB et au TEC.

De Lijn ne vend pas ces produits.

SUR QUEL SUPPORT ?

Chargé sur la carte MOBIB*.

Si vous disposez d'une carte « Pcard+ » émise par Servipark SA (Interparking) uniquement les produits Brupass émis par la STIB peuvent y être chargés.

COMMENT L'UTILISER ?

Choisissez le Brupass (XL) qui correspond le mieux à vos besoins pour vos voyages dans et autour de la Zone* Bruxelles, en train en 2^e classe avec correspondance* possible en tram, bus ou métro.



- **Brupass 1 jour**

Valable pour un nombre illimité de voyages pouvant être effectués à compter à partir de la 1^{ère} validation et jusqu'à la fin du service de l'opérateur sur tout le réseau STIB (sauf sur le tronçon Bourget - Brussels Airport) et les réseaux TEC (dans l'aire de validité du Brupass), De Lijn (dans l'aire de validité du Brupass) et SNCB (dans la Zone* de Bruxelles).

- **Brupass 1 Voyage**

Valable pour 1 voyage sur tout le réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget - Brussels Airport) et les réseaux du TEC (dans l'aire de validité du Brupass), de De Lijn (dans l'aire de validité du Brupass) et de la SNCB (dans la Zone* Bruxelles) avec la possibilité de correspondance jusqu'à 60 minutes après la première validation.

- **Brupass 10 Voyages**

Valable pour 10 voyages sur tout le réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget – Brussels Airport) et les réseaux du TEC (dans l'aire de validité du Brupass), de De Lijn (dans l'aire de validité du Brupass) et de la SNCB (dans la Zone* Bruxelles) avec la possibilité de correspondance jusqu'à 60 minutes après la première validation.

- **Brupass XL 1 voyage**

Valable pour 1 voyage sur tout le réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget - Brussels Airport) et les réseaux du TEC (dans l'aire de validité du Brupass XL), de De Lijn (dans l'aire de validité du Brupass XL) et de la SNCB dans la Zone* Bruxelles ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik avec la possibilité de correspondance jusqu'à 60 minutes après la première validation.

- **Brupass XL 10 Voyages**

Valable pour 10 voyages sur tout le réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget – Brussels Airport) et les réseaux du TEC (dans l'aire de validité du Brupass XL), de De Lijn (dans l'aire de validité du Brupass XL) et de la SNCB dans la Zone* Bruxelles ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik avec la possibilité de correspondance jusqu'à 60 minutes après la première validation.

Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous voulez pour autant qu'elles s'effectuent dans l'heure qui suit la 1^{ère} validation (excepté pour Brupass 1 jour, voir ci-dessus).

Les déplacements à l'intérieur de l'aire de validité du Brupass (XL) via une gare située hors de cette même aire de validité ne sont pas autorisés.

N'oubliez pas de valider votre Brupass (XL) à l'automate SNCB avant de monter à bord du train (ou valider lors de chaque montée dans un véhicule STIB/TEC/De Lijn ou entrée en station STIB à un valideur ou lors de chaque changement de véhicule en correspondance*).

Un produit chargé sur votre Carte MOBIB* (Basic) peut être utilisé par plusieurs voyageurs à condition de voyager ensemble sur le même trajet. Le produit sera validé pour chaque voyageur.

Remarque :

Les produits suivants, achetés avant le 01.02.2021, peuvent être encore validés* pendant une période de 18 mois à partir de la date d'achat. Les conditions d'utilisation du produit sont celles en vigueur au moment de l'achat.

JUMP 24 h / 48 h / 72 h

Valable pour un nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant une période de 24 / 48 / 72 heures à partir de la 1^{ère} validation.

JUMP 5 Voyages

Valable pour 5 voyages avec la possibilité de correspondance* jusqu'à 60 minutes après la 1^{ère} validation.

La carte JUMP 5 Voyages permet de circuler en 1^{ère} classe à bord des trains dans la Zone* Bruxelles.

JUMP Aller-Retour

Valable pour 2 voyages, le 2^e voyage devant être effectué dans un délai maximum de 24 heures à compter de la première validation du 1^{er} voyage, avec la possibilité de correspondance* jusqu'à 60 minutes après la première validation.



A QUEL PRIX ?

Prix forfaitaire variable selon le type de Brupass (Brupass ou Brupass XL).

ET LE REMBOURSEMENT ?

Pas remboursable.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

Brupass

Achetez un ticket « Zone Bruxelles – Zone Bruxelles » valable pour toute la journée en 1^e classe.

Brupass XL

Vous êtes déjà en possession de votre Brupass XL valable en 2^e classe.

Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be (nominatif), via l'app SNCB (nominatif) ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement * simple supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :

- en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.
- le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.

Le prix de ce surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1e classe.

Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Dans l'aire de validité du Brupass (XL), aucun supplément n'est dû.

Votre Brupass (XL) n'est pas valable pour aller à Brussels Airport - Zaventem. Vous devez acheter un titre de transport supplémentaire.

Soit vous achetez un titre de transport auquel vous avez droit, comprenant le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* :

- si vous êtes en possession d'un Brupass, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la Zone* Bruxelles à destination de Brussels Airport-Zaventem, ou vice versa.
- si vous êtes en possession d'un Brupass XL, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la dernière gare de l'aire de validité de votre Brupass XL (Zaventem) à destination de Brussels Airport-Zaventem ou vice versa.

Soit, vous achetez un titre de transport ne comprenant pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Dans ce cas, ce SUPPLEMENT sera acheté séparément.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB?

Voir fiche « Carte Mobib* ».

+

QUE PERMET MON TICKET?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) dans l'aire de validité de votre Brupass (XL).

*voir [Lexique](#)



- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé entre toutes les gares ou points d'arrêts appartenant à l'aire de validité du Brupass (XL). Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous voulez pour autant qu'elles s'effectuent dans l'heure qui suit la 1e validation (sauf pour Brupass (XL) 1 jour).

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui.

Si votre délai de correspondance* est dépassé, vous pouvez valider* un autre voyage Brupass (XL) ou être en possession d'un autre titre de transport valable.

Si vous sortez de l'aire de validité de votre Brupass (XL), vous achetez un autre titre de transport valable à partir de la gare faisant partie de l'aire de validité de votre Brupass (XL) (soit Zone* Bruxelles pour le Brupass, soit la dernière gare de l'aire de validité de votre Brupass XL en direction de votre destination) vers votre destination finale.

